

# Amundi USD Emerging Markets Government Bond UCITS ETF Dist

OBLIGATAIRE

REPORTING

Communication  
Publicitaire

30/06/2026

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **81,47 ( USD )**  
Date de VL et d'actif géré : **30/06/2026**  
Actif géré : **715,95 ( millions USD )**  
Code ISIN : **LU1686830909**  
Type de Réplication : **Physique**  
Indice de référence :  
**100% JP MORGAN EMBI GLOBAL DIVERSIFIED  
SELECT INDEX**

## Objectif d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de répliquer la performance de l'Indice Markit iBoxx USD Liquid Emerging Markets Sovereigns Mid Price TCA (l'« Indice ») et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur nette des actifs du Compartiment et la performance de l'Indice. Le niveau prévu d'écart de suivi dans des conditions normales du marché est indiqué dans le prospectus du Compartiment.

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



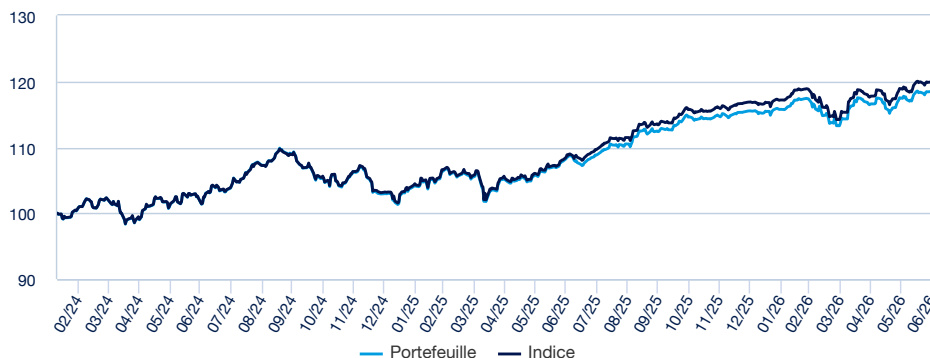
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (VL) \* (Source : Fund Admin)



### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

|              | Depuis le<br>31/12/2025 | 1 mois<br>29/05/2026 | 3 mois<br>31/03/2026 | 1 an<br>30/06/2025 | 3 ans | 5 ans | Depuis le<br>08/02/2024 |
|--------------|-------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-------|-------|-------------------------|
| Portefeuille | 2,52%                   | 0,78%                | 4,15%                | 9,40%              | -     | -     | 18,43%                  |
| Indice       | 2,58%                   | 0,82%                | 4,57%                | 10,54%             | -     | -     | 19,90%                  |
| Ecart        | -0,07%                  | -0,04%               | -0,42%               | -1,14%             | -     | -     | -1,48%                  |

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

|              | 2025   | 2024 | 2023   | 2022 | 2021 |
|--------------|--------|------|--------|------|------|
| Portefeuille | 12,19% | -    | 9,10%  | -    | -    |
| Indice       | 13,25% | -    | 9,57%  | -    | -    |
| Ecart        | -1,05% | -    | -0,47% | -    | -    |

\* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. **Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir.** Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

### Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

|                            | 1 an  | Depuis le lancement<br>* |
|----------------------------|-------|--------------------------|
| Volatilité du portefeuille | 4,51% | 6,23%                    |
| Volatilité de l'indice     | 4,59% | 6,18%                    |
| Tracking Error ex-post     | 0,72% | 0,52%                    |
| Ratio de sharpe            | 1,27  | 0,45                     |

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

## OBLIGATAIRE

## Rencontrez l'équipe

**Stéphanie Pless**

Responsable Gestion Indicielle Obligataire

**Olivier Chatelot**

Gérant de portefeuille principal

**Fabrice Degni Yace**

Gérant suppléant

## Données du portefeuille (Source : Amundi)

## Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Obligataire**  
 Exposition : **International**  
 Devise de référence de l'indice : **USD**  
 Nombre de valeurs du portefeuille : **592**

## Indicateurs du portefeuille (Source : Fund Admin)

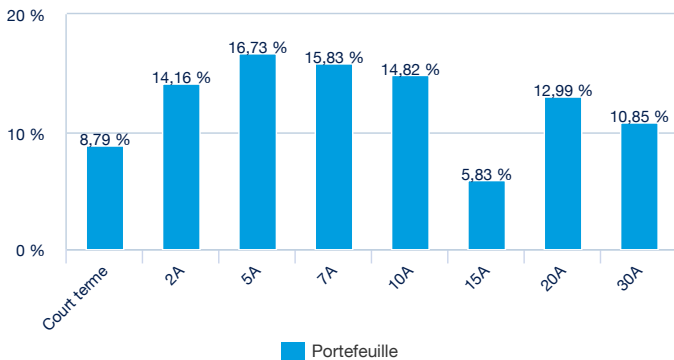
|                                      | Portefeuille |
|--------------------------------------|--------------|
| <b>Sensibilité Taux <sup>1</sup></b> | 6,54         |
| <b>Note moyenne <sup>2</sup></b>     | B+           |
| <b>Taux de rendement</b>             | 5,98%        |

<sup>1</sup> La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence.

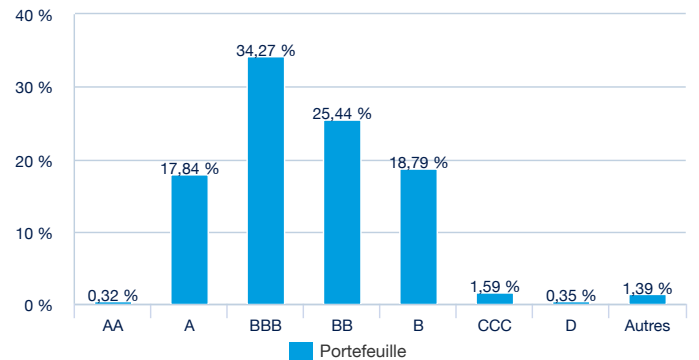
<sup>2</sup> Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

## Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

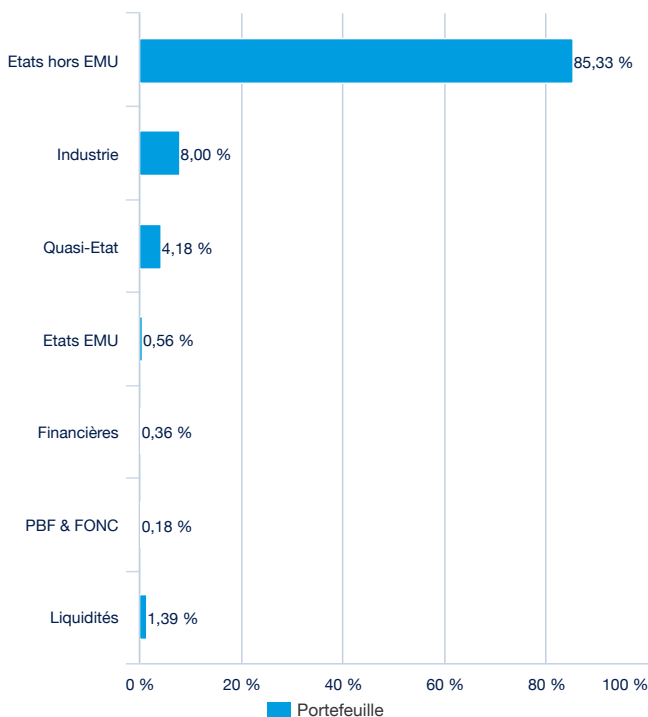
## Par maturité (source : Amundi)



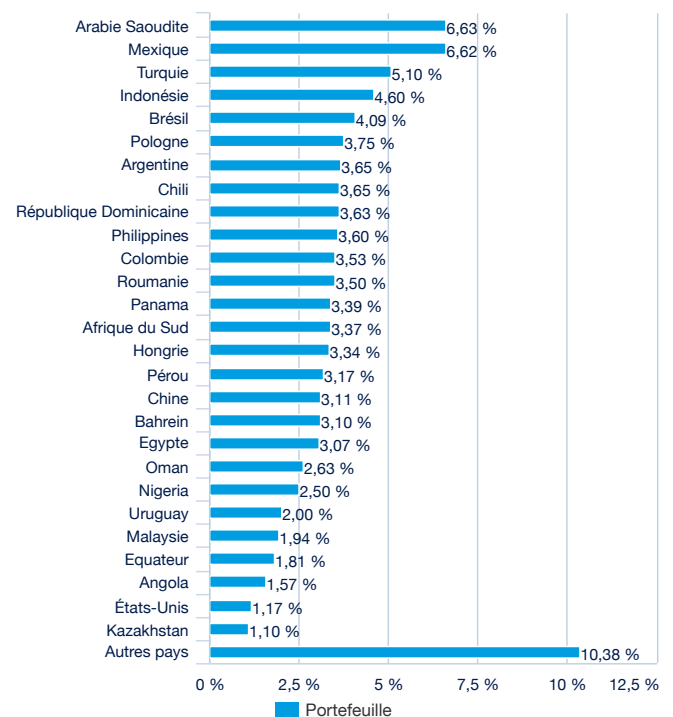
## Par notation (source : Amundi)



## Par type d'émetteur (source : Amundi)



## Par pays (source : Amundi)




**Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)**

|                                                                   |                                |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Forme juridique                                                   | SICAV de droit Luxembourgeois  |
| Norme européenne                                                  | OPCVM                          |
| Société de gestion                                                | Amundi Luxembourg SA           |
| Valorisateur                                                      | CACEIS Bank, Luxembourg Branch |
| Dépositaire                                                       | CACEIS Bank, Luxembourg Branch |
| Commissaire aux comptes                                           | DELOITTE AUDIT                 |
| Date de création de la classe                                     | 08/02/2024                     |
| Date de la première VL                                            | 08/02/2024                     |
| Devise de référence de la classe                                  | USD                            |
| Classification AMF                                                | -                              |
| Affectation des sommes distribuables                              | Distribution                   |
| Code ISIN                                                         | LU1686830909                   |
| Minimum de souscription marché secondaire                         | -                              |
| Périodicité de calcul de la VL                                    | Quotidienne                    |
| Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation | 0,25%                          |
| Durée minimum d'investissement recommandée                        | 5 ans                          |
| Clôture fiscale                                                   | Septembre                      |
| Teneur marché principal                                           | SGCIB                          |

**Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)**

| Place de cotation       | Devise | Ticker Bloomberg | iNAV Bloomberg | RIC Reuters | iNAV Reuters   |
|-------------------------|--------|------------------|----------------|-------------|----------------|
| Deutsche Boerse (Xetra) | EUR    | LYQS GY          | EMKTBIV        | LYQS.DE     | EMKTBINAV=SOLA |
| LSE                     | USD    | LEMB LN          | LEMBUSIV       | LEMB.L      | LEMBINAV=SOLA  |
| Euronext Milan          | EUR    | EMKTB IM         | EMKTBIV        | EMKTB.MI    | EMKTBINAV=SOLA |

**Contact**
**Contact ETF vente**

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| France & Luxembourg  | +33 (0)1 76 32 65 76  |
| Allemagne & Autriche | +49 (0) 800 111 1928  |
| Italie               | +39 02 0065 2965      |
| Suisse (Allemand)    | +41 44 588 99 36      |
| Suisse (Français)    | +41 22 316 01 51      |
| Royaume-Uni (Retail) | +44 (0) 20 7 074 9598 |
| Royaume-Uni (Instit) | +44 (0) 800 260 5644  |
| Pays-Bas             | +31 20 794 04 79      |
| Pays Nordiques       | +46 8 5348 2271       |
| Hong Kong            | +65 64 39 93 50       |
| Espagne              | +34 914 36 72 45      |

**Contact ETF Capital Market**

|                   |                               |
|-------------------|-------------------------------|
| Téléphone         | +33 (0)1 76 32 19 93          |
| Bloomberg IB Chat | Capital Markets Amundi ETF    |
|                   | Capital Markets Amundi HK ETF |

**Contact ETF Courtiers**

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| SG CIB      | +33 (0)1 42 13 38 63 |
| BNP Paribas | +44 (0) 207 595 1844 |

**Contact Amundi**

**Amundi ETF**  
 90 bd Pasteur  
 CS 21564  
 75 730 Paris Cedex 15 - France  
**Hotline :** +33 (0)1 76 32 47 74  
 info-etf@amundi.com

## Fournisseurs d'indices

## Avertissement

**Mentions relatives à la société de gestion et au fonds** Compartiment de la SICAV luxembourgeoise Amundi Index Solutions (le "Compartiment" ou le "Fonds" et la "SICAV"). La SICAV est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières existant en vertu de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, organisée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B206810. La SICAV a son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Le Compartiment a été autorisé à la vente au public par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et en France par l'AMF. La SICAV a d'autres compartiments qui sont décrits dans le prospectus. Tous les compartiments ne seront pas nécessairement enregistrés ou autorisés à la vente dans les juridictions de tous les investisseurs. Le Fonds est décrit dans un Document d'informations clés (DIC) et dans un prospectus. Le DIC (ou KID) doit être mis à la disposition des souscripteurs potentiels avant la souscription. Le prospectus en français pour les ETF UCITS français, et en anglais pour les ETF UCITS luxembourgeois et les ETF irlandais, ainsi que le KID en français sont disponibles gratuitement sur [www.amundi.com](http://www.amundi.com), [www.amundiETF.com](http://www.amundiETF.com). Ils sont également disponibles au siège d'Amundi Luxembourg S.A. (en tant que société de gestion d'Amundi Index Solutions et de Multi Units Luxembourg), ou au siège d'Amundi Asset Management (en tant que société de gestion de Multi Units France), ou au siège d'Amundi Ireland Limited (en tant que société de gestion d'Amundi ETF ICAV et d'Amundi ETF II ICAV). S'agissant des Fonds admis sur un marché réglementé, la cotation est soumise à un mécanisme d'encadrement permettant de s'assurer que le cours des actions ou parts ne s'écarte pas sensiblement d'une valeur de référence fixée par les règles du marché réglementé en question, notamment par la mise en place d'un dispositif de réservation de la cotation en cas d'écart trop important par rapport à cette valeur de référence. Le Fonds n'offre aucune garantie de capital. L'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité de son investissement initial, notamment en cas de baisse de l'indice de référence. La souscription à un OPCVM peut comporter des risques. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le profil de risque du Fonds, qui est décrit en détail dans le prospectus. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépendra de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour déterminer ce montant, l'investisseur doit tenir compte de sa situation financière, de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et futurs, ainsi que de sa volonté d'accepter des risques ou au contraire de sa préférence à investir avec prudence. Il est également fortement recommandé aux investisseurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin d'éviter de s'exposer uniquement aux risques de ce FCP. L'investisseur est donc invité à se renseigner à ce sujet auprès de ses conseils habituels (juridique, fiscal, financier et/ou comptable) avant toute acquisition de parts du FCP. La source des données contenues dans ce document est Amundi Asset Management sauf mention contraire. **Politique de transparence du portefeuille et avertissement sur le marché secondaire** La politique de transparence du portefeuille et les informations sur les actifs du fonds sont disponibles sur [amundiETF.com](http://amundiETF.com). Les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre des actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (par exemple un courtier en valeurs mobilières) et peuvent encourir des frais pour cela. Les investisseurs peuvent payer plus que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des actions et peuvent recevoir moins que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils les vendent.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.